

**ARRETE N°101-2026-EC**

**Portant délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil à Madame Corinne MORDENTI**

Nous, Nicolas BOULAND, Maire de la Commune de Carnoux-en-Provence, Officier d'Etat Civil

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026, modifié le 30 mars 2026,

VU la demande formulée par Monsieur BESSE Christopher, Christian et Madame FATINO Carla, Emma, Marie sollicitant la célébration de leur mariage le 23 mai 2026 à 14h30 par Madame Corine MORDENTI, Conseillère Municipale,

**CONSIDERANT** que Madame Corinne MORDENTI a été élue Conseillère Municipale le 21 mars 2026,

**CONSIDERANT** que pour répondre aux souhaits des futurs époux, il convient de déléguer à Madame Corinne MORDENTI les pouvoirs d'officier d'état civil pour célébrer leur mariage,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1er**

Madame Corinne MORDENTI, élue Conseillère Municipale de la Commune de Carnoux-en-Provence, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour remplir le 23 mai 2026 les fonctions d'officier d'état civil afin de célébrer le mariage de :

- Monsieur BESSE Christopher, Christian et Madame FATINO Carla, Emma, Marie.

**ARTICLE 2**

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé(e),
- annexée au registre de l'Etat Civil de la Commune de Carnoux-en-Provence,
- adressée à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 11 mai 2026.

Le Maire,

Nicolas BOULAND